Le Sénat adopte la participation des Beaux Arts à l'Exposition de Munich en 1913.

On reprend la discussion relative au secret du vote et à la sincérité des opérations électorales.

M. Lintilhac, rapporteur, fait connaître les nouvelles rédactions de la commission pour divers articles qui lui avaient été renvoyés.

Ces rédactions portant sur des articles d'intérêt secondaire et l'ensemble de loi sont adoptés.

On adopte la proposition de loi de M. Fortier tendant à modifier la loi de 1889 sur les vices rédhibitoires en matière de ventes d'animaux.

Le Sénat vote le projet concernant les répressions aux infractions de l'indigénat en Algérie.

La séance suspendue à 4 h. 45 est reprise à 5 h. 20.

M. Almond, rapporteur général, dépose et lit son rapport sur le septième douzième provisoire qui est adopté par 256 voix contre 4.

On vote pour les approvisionnements de la flotte des crédits additionnels aux crédits provisoires.

Le Sénat adopte ensuite une série de crédits supplémentaires.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 50.

Nouvelles Parlementaires

LE HAUT-COMMANDEMENT

Paris, 27 juin. — M. Paul Bénazet a déposé une proposition de loi tendant à réaliser le rajeunissement des cadres supérieurs de l'armée.

M. Bénazet rappelle que, dernièrement, de jeunes armées ont triomphé d'organisations militaires anciennes, jusqu'alors considérées comme invincibles. Les Japonais, les Bulgares, les Serbes ont vaincu, avec une surprenante facilité, les premiers, la lourde bataillons moscovites, les autres, les régiments turcs. Or les armées victorieuses avaient les chefs les plus jeunes.

L'auteur expose lui-même ainsi le mécanisme de sa proposition :

1. Lorsque des officiers seront restés un certain nombre d'années dans leur grade, ils qu'ils seront arrivés, en même temps, à un âge déterminé (voir le tableau annexé à la présente proposition), ils seront obligatoirement placés dans une position spéciale dite de « disponibilité » jusqu'à la date où ils seront atteints par la limite d'âge définitivement fixée par la loi.

2. Ces officiers seront aussitôt remplacés dans les cadres ; mais, afin de ne pas léser leurs intérêts matériels, ils continueront à percevoir leur solde d'activité dans la situation spéciale où ils se trouveront. Ils la conserveront intégralement jusqu'au jour où ils seront atteints par la limite d'âge légal. Alors — tout comme aujourd'hui — ils seront placés dans la position de retraite.

LA LIBERTE ET LE SECRET DU VOTE

Paris, 27 juin. — La commission du suffrage universel a approuvé hier à la Chambre, avec quelques modifications, la proposition de loi votée récemment par le Sénat et ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

M. Aubriot a été chargé du rapport.

Le budget de 1913

LE RAPPORT GENERAL DE M. NOULENS

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui a été distribué le rapport de M. Noulens, au nom de la commission du budget, sur le budget de 1913, renvoyé du Sénat.

L'équilibre du budget, à la suite des décisions de la commission du budget, s'établit ainsi :

Recettes	4.685.446.269 fr.
Dépenses	4.685.380.262 fr.
Excédent de recettes	66.007 fr.

Le déficit à couvrir s'élevait à 75.097.003 fr. Si l'on en déduit le montant des nouveaux impôts acceptés qui s'élève à 14.100.000 francs, majorés d'une recette nouvelle de 700.000 fr. provenant d'une augmentation des versements à faire par la Banque d'Algérie, l'insuffisance des recettes se trouvait réduite à 63.297.003 fr.

La commission, en l'absence des nouvelles propositions du ministre des finances pour combler le déficit, n'a pas cru devoir prendre l'initiative d'augmenter le chiffre des obligations nouvelles restant inscrites par le Sénat jusqu'à concurrence de 54 millions dans le budget de 1913.

C'est ainsi qu'elle a été amenée à proposer les deux mesures suivantes :

1° Rétablir le compte spécial du service des télégraphes et des téléphones (9.194.000 fr.) ;

2° Accepter le chiffre d'obligations à court terme inscrites par le Sénat : 51 millions.

Ces deux mesures apportaient à l'équilibre une ressource nouvelle de 61.364.00 francs qui, rapprochée du déficit, laisse apparaître un excédent de recettes de 66.007 francs.

LA TAXE SUR LES DROITS DE CESSION DES FONDS DE COMMERCE

Paris, 27 juin. — Un article de la loi de finances voté par la Chambre (article 6) établissait sur toutes les collectivités exerçant un commerce ou une industrie et ayant une existence indépendante des mutations survenant entre leurs membres, une taxe représentative des droits de cession de fonds de commerce a été discuté par le Sénat. La question qui apparaît en effet pouvoir être plus utilement étudiée lors de la revision quinquennale des patentes.

La commission du budget a proposé à la Chambre d'accepter cette disjonction.

LES CREDITS DU MAROC

Paris, 27 juin. — A la commission sénatoriale des finances, qui s'occupait des crédits supplémentaires pour le Maroc, M. Maurice Lacroix rabattu du ministère de la guerre le renseignement que nos effectifs, à la date du 1er mai, s'élevaient au Maroc à 76.576 hommes, sur lesquels on compte 7.228 hommes de troupes auxiliaires marocaines.

Dans cette dernière catégorie, les Sénégalais forment neuf bataillons composés de 6.774 hommes et de 139 officiers.

CONTRE LES INSTITUTEURS

L'INSTITUTEUR DE COUFFOULEUX SERA AU NOMBRE DES CENSURES

Paris, 27 juin. — Le conseil fédéral de la Fédération des syndicats et sections d'instituteurs et d'institutrices, a examiné, hier au siège social, le cas de Bretagne, les deux instituteurs de l'Aveyron, poursuivis administrativement.

Ayant instituteurs sont actuellement traduits en conseils départementaux aux fins de censure, parce qu'ils adhèrent à une section syndicale constituée d'après la loi de 1901.

Tous les membres de cette section sont également menacés de la même peine, par lettre officielle du préfet.

Le comité fédéral fait remarquer que :

1. La section syndicale existant avant le Congrès de Chambéry, n'a pas été dissoute ;

2. Que le gouvernement a reconnu lui-même la légalité des sections syndicales, en abandonnant des octobre 1912 les poursuites judiciaires engagées contre elles ;

3. Qu'aucune poursuite administrative n'a été intentée jusqu'ici ni par M. Poincaré ni par M. Briand contre les adhérents des autres sections non dissoutes ;

4. Que le conseil d'académie a suspendu partiellement quelques membres de l'enseignement ;

5. Que M. Barthou lui-même a déclaré à la tribune de la Chambre qu'il réformerait les peines infligées à l'occasion du congrès de Chambéry pour donner l'exemple aux Compagnies de chemins de fer ;

6. Que si l'inspecteur d'académie et le préfet maintiennent leurs mesures d'exécution, Bonot, l'instituteur de Couffouleux, sera un martyre des pourparlers de ces compagnies.

Dans un cadre du jour, le comité fédéral a proclamé énergiquement contre ces nouvelles poursuites.

D'audacieux cambrioleurs volent 50.000 fr. de bijoux

A L'HOTEL DES VENTES, EN PLEIN JOUR

Paris, 27 juin. — Avec l'assistance des commissaires Lallemand et Lecoeur, M. Hoin, directeur-commissaire-priseur, devait procéder aujourd'hui à la vente de meubles et bibelots d'une valeur d'ensemble de 50.000 francs environ, appartenant à Mme X... Les bijoux étaient classés en trente-trois lots. Les vente devait avoir lieu, salle n° 6, au premier étage de l'Hôtel Drouot, après l'exposition d'hier, de 2 heures à 5 heures. Or, vers 2 heures, les bijoux avaient été placés dans une salle, salle n° 6, dans deux vitrines. Lorsque, vers deux heures moins un quart, le commissaire-priseur arriva à la salle n° 6, il fut étonné de trouver la porte ouverte et, en examinant les vitrines, il constata que l'une d'elles avait été fracturée. — A l'aide d'une pression, on avait décollé le panneau de bois sur lequel étaient fixées les serrures. — et les plus beaux bijoux avaient disparu.

Dans leur précipitation, les voleurs avaient laissé une épingle à chapeau ornée de brillants et de roses, ainsi qu'une épingle de cravate en or enrichie d'un brillant et d'une perle poire ; une petite boucle d'oreille, faisant partie d'une parure volée, gisait même sur le tapis.

L'ENQUETE : MAIGRES RESULTATS

Cependant, dès qu'il eut constaté le vol, le commissaire-priseur prévint M. Carpin, commissaire de police du quartier du Faubourg-Montmartre. Le magistrat procéda aux premières constatations. On retrouva ses clefs de la salle sur la porte du magasin. Le gardien-chef fut entendu. Il était parti déjeuner à midi ; un de ses collègues l'avait alors remplacé dans sa loge. Revenu une demi-heure plus tard, il ne s'était absenté que vers une heure, pendant quelques minutes. Un gardien était venu le prévenir qu'on avait déposé, contrairement aux ordres reçus de la direction, une estrade dans un couloir du rez-de-chaussée. Il était allé voir. Et c'est sans doute pendant ce temps qu'on avait dérobé au tableau du chef de la salle numéro 6.

M. Carpin a ensuite recueilli la déposition d'une marchande d'antiquités Mme Robert, rue de Colombes, 101, à Asnières. Cette femme a déclaré que, pendant l'heure du déjeuner et la salle 6 étant fermée, comme de coutume, elle avait remarqué trois jeunes gens qui faisaient les cent pas dans le couloir du premier étage aboutissant à la salle. Elle crut qu'ils attendaient l'ouverture des salles, qui a lieu à deux heures et ne s'en souciait autrement. Toutefois, à un moment donné, elle fut intriguée par leurs allures louches. L'un d'eux aurait prononcé ces mots :

— Ça c'est ! Allons-y ! La porte est ouverte.

Puis ils disparurent. Cinq minutes s'étaient à peine écoulées que Mme Robert vit reparaître les trois jeunes gens. L'un passa devant elle et gagna le grand escalier, tandis que ses compagnons s'en allaient par l'autre escalier. De celui qui passa deux fois devant elle, la marchande d'antiquités a pu fournir un signalement assez détaillé.

D'après M. Carpin, les auteurs de ce vol avaient dû préparer depuis longtemps leur audacieux coup de main. Ils ont profité de l'absence d'un instant du gardien pour voler les clefs. Ils ont ensuite gagné la salle numéro 6 par l'escalier des commissaires-priseurs, situé sous une voûte obscure, à proximité de la loge. Leur complice les avait précédés par l'autre escalier dans le but évident d'examiner les lieux et de faire le guet. Sauf Mme Robert que les voleurs n'ont pu voir, le couloir était vide. Ils n'eurent donc aucun mal pour opérer.

Le service de la Sûreté a été prévenu. Des inspecteurs de la brigade criminelle ont été mis à la disposition de M. Carpin. D'autre part, M. Bertillon a relevé des empreintes digitales sur la vitrine fracturée.

L'accident du Fort du Roule

LES FUNERAILLES SOLENNELLES DES VICTIMES

Cherbourg, 27 juin. — Les obsèques solennelles des deux victimes du devoir, le sous-chef artificier Bassot et l'artilleur Mauguin, ont eu lieu au milieu de l'affluence de la population tout entière, qui a tenu à apporter aux familles un témoignage éclatant de sa profonde sympathie.

Le président de la République était représenté par le colonel Aubert et le ministre de la marine par le contre-amiral Lecannellier. Tous les officiers généraux, supérieurs et subalternes de la garnison suivaient le convoi.

Les cercueils, placés sur deux prolonges d'artillerie, drapés aux couleurs nationales, disparaissaient sous les fleurs et couronnes offertes par le président de la République, par les officiers, sous-officiers et soldats de tous les régiments, les flottilles de torpilleurs et de sous-marins, la municipalité et le syndicat d'initiative. Les cercueils ont été conduits à la gare où des discours ont été prononcés par le colonel commandant l'arrondissement d'artillerie, le général Vaubert et le maire de Cherbourg.

Chez les Mineurs de la Loire

Un nouveau projet de Convention

Saint-Etienne, 27 juin. — A la troisième séance qui a eu lieu entre les directeurs des mines et le comité fédéral des mineurs du bassin de la Loire, de nouvelles propositions ont été faites par les directeurs.

Les délégués ouvriers ont manifesté le désir de voir formuler ces propositions sous forme de convention.

Les principaux points concernant l'incorporation au salaire de base, à titre permanent, de 10 centimes pour les ouvriers intérieurs et extérieurs et de 5 centimes pour les femmes et enfants.

Au salaire de base, ainsi augmenté, on ajoutera une prime de 40 centimes pour les ouvriers de l'intérieur, de 25 centimes pour les ouvriers de l'extérieur et de 20 centimes pour les femmes et les enfants.

Pendant trois ans, ces primes seraient diminuées de 10 centimes.

Le projet de convention que les ouvriers soumettront à leurs mandants dans les réunions qui seront tenues dimanche dans le bassin minier de la Loire. (Information).

Les armements allemands au Reichstag

LA COUVERTURE DES DEPENSES MILITAIRES

Le projet d'impôt sur la fortune est adopté par 207 voix contre 150 grâce à l'appoint des voix socialistes

Berlin, 27 juin. — Le Reichstag aborde la seconde lecture du projet financier composé, comme on sait, de différentes lois, notamment de celle de l'impôt d'accroissement sur la fortune. La bataille s'engage tout de suite entre les conservateurs et le gouvernement. Les conservateurs ont décidé, ainsi que la Gazette de la Croix » l'annonçait ce matin, de voter contre le projet, qui est à leurs yeux, en termes à peine masqués, l'impôt des successions.

Le comte de Schwerin-Loewitz donne le signal de l'attaque et soutient une motion proposant de revenir au projet primitif du gouvernement, celui de l'élévation de la contribution matriculaire. La motion est repoussée à une énorme majorité.

Le Reichstag passe ensuite à l'examen du projet lui-même. A mesure que l'heure avance, la situation respective des partis se précise. Les conservateurs et les conservateurs libres et une partie du centre, dit-on, voteront contre les nationaux-libéraux, les progressistes et une partie du centre voteront pour.

Disposés les calculs, ces deux blocs seraient sensiblement égaux. Tout dépend donc de l'attitude des socialistes. S'ils votaient contre, ce serait l'échec du projet financier actuel, jeterait même une dissolution du Reichstag et l'application de la loi militaire serait retardée.

L'orateur tonnait dans le camp de la majorité gouvernementale, lorsque le député Sudekum vient déclarer à la tribune que l'impôt d'accroissement sur la fortune déposé par les socialistes. De telles paroles suffisent au moins l'abstention. Dans les couloirs, on affirme que les socialistes voteront en faveur du projet.

C'est du reste ceci se produit lorsqu'on passe au vote. Le net d'impôt sur la fortune est en effet adopté par 207 voix contre 150, dont les conservateurs, les polonais et une grande partie du centre.

A une grosse majorité le Reichstag accepte le projet tendant à augmenter de trois millions de francs trésor de guerre de la tour Julius de Spandau.

D'après les déclarations du sous-secrétaire d'Etat Richter, la commission de contrôle pour les fournitures de l'armée et de la marine ne se réunira s avant l'automne prochain.

La Conquête de l'Air

ATTERRISSAGE BRUSQUE

Toul, 27 juin. — Le lieutenant Crezand et le sapeur Desclou, qui se rendaient à Châlons sur biplan, ont dû brusquement atterrir dans un champ près d'Abancourt-en-Vosges, hier soir 6 heures.

L'appareil a de risé, les aviateurs ne sont pas blessés.

Dans la Région

A LILLE

LA CLEF DE LA MORT

Le parquet examine l'affaire

Nous avons hier longuement relaté les conditions tragiques dans lesquelles était mort un vieillard de 68 ans, M. Gontier, demeurant rue de Lamblotterie.

On se souvient que la fille du défunt accusé formellement son beau-fils d'avoir causé cette mort en frappant son père d'un coup de clef au visage.

Mis en possession hier du rapport de M. le docteur Dutilleul médecin légiste chargé de l'autopsie du cadavre, M. Delelé, juge d'instruction chargé de cette affaire n'a encore pris aucune décision concernant l'inculpé.

Le magistrat instructeur se prononcera aujourd'hui à ce sujet, mais on considère, comme très probable, au Parquet, qu'une arrestation sera opérée.

Cette mauvaise affaire, est à besoin de le dire, a fait sur l'objet de toutes les conversations, sérieusement mises de la Lamblotterie et de la Barre où on demeurait les héros de ce triste drame.

Fin de la Grève aux Mines de Liévin

A la suite de l'entrevue qui a eu lieu hier après-midi les ouvriers mineurs des fosses 2 et 5 se sont réunis et ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers du fond des puits numéros 2 et 5 de Liévin, réunis ce jour 27 juin, salle Beaupré, en vue de prendre connaissance des résultats de la seconde entrevue de la délégation ouvrière avec le directeur des mines :

« Considérant que cette délégation a été à la hauteur de sa tâche ;

« Attendu qu'elle a rempli sa mission jusqu'au bout et que, d'autre part, elle a maintenu les résultats acquis dans l'entrevue précédente ;

» Considérant que prolonger le conflit outre mesure serait plutôt nuisible à la corporation ;

» S'engagent, après avoir entendu les explications si nettes du camarade Deschamps et des différents membres de la délégation, à répondre présent à l'appel de leurs délégués si toutefois la compagnie ne permettait le moindre compromis.

» Et se séparent aux cris de : Vive le Syndicat ! Vive l'Union des travailleurs ! »

Le conflit est donc terminé. Le travail sera complet ce matin.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du vendredi 27 juin

Ministère public : M. Charrou, procureur de la République.

Coups mortels à Rollancourt

Les accusés sont les nommés :

Zoé Diette, veuve Hynaux, âgée de 50 ans, ménagère, demeurant à Rollancourt.

Défenseur : Me Platiau.

Célestin Hynaux, âgé de 18 ans, manœuvre, demeurant à Rollancourt.

Défenseur : Me Piquet.

Marie Hynaux, veuve Domergue, âgée de 32 ans, ménagère, demeurant à Rollancourt.

Défenseur : Me Leblanc.

L'ACTE D'ACCUSATION

Le 15 décembre 1906, le sieur Domergue Horace épousa : Hynaux Marie et légitimait l'enfant naturel de celle-ci, âgé alors de 5 ans. Le ménage ne fut pas heureux ; d'un naturel jaloux, Domergue était parfois obsédé par la pensée qu'il était trompé pendant qu'il était à son travail, et alors il s'enivrait, insultait, maltraitait sa femme, de telle sorte que cette dernière se réfugia plusieurs fois chez des voisines.

Le 13 avril 1913, à la suite d'une scène plus violente, Hynaux Marie quitta le domicile conjugal avec ses quatre enfants et se réfugia chez sa mère, Diette Zoé, veuve Hynaux, ménagère à Rollancourt.

Cependant, le 22 avril, vers sept heures du soir, étant chez la dame Locquet, Domergue paraissait animé des meilleurs sentiments.

Le même jour, vers neuf heures du soir, il se présenta chez la veuve Hynaux pour prier sa femme de reprendre la vie commune. C'est alors que des voisins entendirent, au cours d'une discussion, une voix prononcer ces mots : « Frappe, frappe, lâche, fainéant... », enfin le bruit sourd de coups.

Le lendemain, la gendarmerie trouva, dans la cour de la veuve Hynaux, le cadavre de Domergue.

Le médecin-légiste a constaté que Domergue portait derrière la tête, du côté droit, huit blessures graves, dont deux mortelles : au cou, à la face et sur le reste du corps, de plaies et érosions sans gravité, provenant, les uns, de coups de fourche, les autres, de coups d'ongle.

Diette Zoé et Hynaux Célestin prétendent que, craignant pour leur vie, devant l'attitude menaçante de Domergue, ils se sont armés, la mère d'un gourdin, le fils d'une fourche, qu'ils ont frappé Domergue qui est tombé, qu'ensuite, sans se préoccuper de l'état de leur victime, ils sont allés prévenir les autorités.

Hynaux Marie de son côté reconnaît être sortie de la maison, où elle s'était réfugiée à l'arrivée de son mari, après le départ de ses co-accusés, puis avoir porté deux coups, avec un sandon (arbraquette) sur la tête du blessé étendu sanglant dans la cour, geignant, afin de se venger de ce qu'il lui avait fait souffrir depuis son mariage.

Les inculpés ne sont pas mal notés. Hynaux Célestin seul a comparu une fois devant le tribunal correctionnel, sous prévention de détournement et il a été acquitté comme ayant agi sans discernement.

LES DEBATS

Hier est venu devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais l'épilogue du drame de Rollancourt qui causa dans la commune, le 22 avril dernier, une émotion considérable, et que nous avons relaté. Cette affaire avait attiré une assistance nombreuse dans la salle des assises.

Après la lecture de l'acte d'accusation que les accusés écoutent attentivement, l'on passe à l'audition des huit témoins cités par l'accusation. Ce sont : MM. Lecouvre Henri, garde de gendarmerie à Auchy-les-Hesdin ; Hynaux Flavie, femme Decroix, 23 ans, ménagère à Auchy-les-Hesdin ; Domergue Léopold, 10 ans, écolier à Rollancourt ; Decroix Modeste 28 ans journalier à Auchy-les-Hesdin ; Poret Jean-Baptiste, 42 ans, garde-champêtre à Rollancourt ; Hesdin Philippine, veuve Pouchier, 10 ans, ménagère à Rollancourt ; Barnay, docteur en médecine à Saint-Pol, et Cretel Joséphine, femme Lorquet, 42 ans, ménagère à Rollancourt.

Ces témoins viennent faire à MM. les jurés le récit de ce qu'ils ont déjà fait devant le juge d'instruction.

UN INCIDENT

Quand le sieur Decroix a fini sa déposition, Me le procureur reproche d'une façon un peu vive au témoin de n'avoir pas porté secours à son beau-frère : « Comment, s'écrie le procureur, vous voyez un homme étendu par terre et qui râle et vous ne lui portez pas secours. Votre conduite a été déplorable. »

Me Piquet. — Si je me permettais de parler comme cela à un témoin, l'on me ferait immédiatement taire. (Très juste observation !)

Un nouvel incident se produit entre M. le procureur et Me Piquet au sujet de la déposition du garde-champêtre. M. le président met fin à l'incident.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

A 6 heures 1/4, la parole est donnée à M. Charrou, procureur de la République. L'honorable organe du ministère public dans un énergique réquisitoire réclame contre Mme veuve Domergue et contre sa mère un verdict sans pitié. Quand au jeune Hynaux il s'en rapporte à MM. les jurés.

Me Piquet, défenseur de Célestin Hynaux, dans une plaidoirie très bien conduite, demande l'acquittement de son client.

Me Platiau, défenseur de la veuve Hynaux, ainsi que Me Leblanc, défenseur de la femme Domergue essayent d'obtenir de MM. les jurés les circonstances atténuantes pour leurs clientes.

Le VERDICT

Après une longue délibération durant laquelle les accusés semblent visiblement anxieux, le tribunal revient en prononcant à l'égard de trois prévenus **un verdict d'acquittement.**

Attentats aux mœurs à Marles

HUIS CLOS

L'accusé est le nommé Léon Gandefroy, âgé de 31 ans, ouvrier peintre, demeurant à Marles.

Défenseur : Me Leclercq.

Ce dernier, reconnu coupable avec circonstances atténuantes, est condamné à **trois ans de prison.**

ESSENCE POUR AUTOS

MOTEURINE

Dernière Heure

Le retour de M. Poincaré

LA RÉPONSE DU ROI D'ANGLETERRE AU TÉLÉGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 27 juin. — Le roi d'Angleterre a répondu télégraphiquement dans les termes suivants au télégramme que M. Poincaré lui avait adressé avant de quitter Douvres :

Birmingham Palace, Londres, 27 juin.

Président de la République, Paris.

« La reine et moi vous remercions de votre aimable dépêche ; nous tenons à vous répéter tout le plaisir que votre visite nous a fait, à nous et aux habitants de ce pays. L'assurance que vous emportez un agréable souvenir de votre séjour ici nous rend très heureux. Nous vous souhaitons bon voyage et espérons que les événements de ces derniers jours ne vous auront pas trop fatigué. »

GEORGE.

A PARIS

La réception à la Gare du Nord

Paris, 27 juin. — Dès six heures une foule compacte arrive aux abords de la Gare du Nord, où un imposant service d'ordre, composé de gardes républicains à pied et à cheval et de gardiens de la paix est organisé sous les ordres de M. Touny, directeur de la police municipale et de M. Forgeron, officier de paix du 10e arrondissement.

Le quai de la gare où doit venir se ranger le train présidentiel est décoré de draperies de tapis et de plantes vertes.

Mme Poincaré, accompagnée de M. Pichon, secrétaire général de la présidence et du colonel Boulanger, arrive en automobile à 6 h. 30. Elle est aussitôt conduite dans la salle d'attente de 2e classe transformée en salon de réception.

Quand le train est signalé, Mme Poincaré accompagnée des personnalités présentes, se rend sur le quai où sont déjà réunis : MM. Etienne, ministre de la guerre, Massé, ministre du Commerce, Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; Hennion, préfet de police, Delanney, préfet de la Seine, Carnegie, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, les généraux Michel, Hirsstain, Graziani, M. Sartorius, ingénieur et chef de la Compagnie du Nord, Vallon, administrateur, etc.

A 6 heures 50, le train entre en gare.

M. Mollard descend rapidement du wagon et le président de la République paraît, suivi de MM. Stéphen Pichon, ministre des affaires étrangères et Klotz, ministre de l'Intérieur ; puis viennent le général Beaudemoulin et le capitaine de corvette Grandclément.

Le baron Edouard de Rothschild, président du conseil d'Administration de la Compagnie du Nord, Giroldet, vice-président et Pierron, ingénieur en chef, assistent également pris place dans le train présidentiel.

M. Poincaré embrasse Mme Poincaré, puis serre les mains qui se tendent vers lui.

Le cortège se dirige aussitôt vers la sortie.

Le landau présidentiel, escorté d'un peloton de cuirassiers, quitte la gare du Nord pour l'Elysée aux ovations d'une foule nombreuse.

M. Poincaré à Toulouse

LA MUNICIPALITE REFUSE DE PARTICIPER A LA RECEPTION DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Toulouse, 27 juin. — A la suite d'une longue et vive discussion, le conseil municipal socialiste a décidé de s'abstenir d'inviter M. Poincaré à s'adresser à Toulouse lors de son voyage dans le sud-ouest à l'occasion des grandes manœuvres.

Une délégation composée des présidents des différentes fédérations industrielles et commerciales est allée informer le maire, M. Rieux, que la chambre de commerce avait l'intention d'organiser une réception en l'honneur du président de la République et lui a demandé si elle pouvait compter sur le concours de la municipalité.

M. Rieux a répondu négativement.

Les services postaux dans les campagnes

Paris, 27 juin. — Préoccupé d'améliorer les services postaux dans les campagnes, le ministre du commerce et des postes et télégraphes a décidé de créer dans les communes où, faute de crédits suffisants il ne peut être établi des bureaux de poste, des recettes auxiliaires, gérées par un particulier agréé par l'administration. Les opérations postales ordinaires pourront y être effectuées. Les gérants seront en outre chargés d'assurer la distribution des correspondances.

Des essais auront lieu très prochainement dans plusieurs régions. S'ils donnent des résultats satisfaisants, la nouvelle organisation sera généralisée.

---

tas, comme je vous l'ai promis, répondit Pomasac avec un bon rire.

— Je ne connais pas cet endroit, déclara Duchampoin. Et pourtant, ajouta-t-il avec une certaine emphase, il n'est pas un coin de ma cité natale qui n'ait imprimé dans mon cerveau son précieux souvenir.

— C'est que le Parc-aux-Poules, expliqua Pomasac, en se rapprochant de son ami et en baissant la voix, bien qu'ils fussent seuls, est un lieu sacré et caché.

« Ceux qui le connaissent, et ils ne sont que quelques-uns, ont juré de n'en révéler à aucun vive ni les détours, ni les secrets.

— Il me semble pourtant, objecta avec malice Duchampoin, que vous êtes en train de me dévoiler les mystères de cet endroit si caché.

— C'est que vous, mon cher ami, répondit Pomasac en prenant un accent solennel, vous êtes attendu, non pas seulement comme frère, mais comme fidèle habitué.

« Un des nôtres a dû quitter la petite société que nous formions, et il a été décidé à l'unanimité que vous seul, dans Hazebrouck, êtes capable de remplacer dans nos rangs cet ami que des raisons personnelles, si très louables en fréchaient dorénavant d'assister à nos joyeuses réunions.

— Mais, s'écria Duchampoin, légèrement inquiet, je voudrais bien savoir, avant de m'inscrire, ce qu'est votre petite société et ce qu'on y fait.

— Douteriez-vous de votre vieil ami ? demanda Pomasac, d'un ton offensé.

« Cette société dont je vous parle a été fondée par moi. Elle ne comprend jamais que quatre adhérents, hommes sûrs et fidèles.

« Je vous connais assez pour savoir que vous possédez au plus haut point ces qualités : discrétion et gaieté.

— Mais que faites-vous dans vos réunions ? questionna Duchampoin, flatté qu'on le prît pour un vieillard.

— Nous nous bornons à jouer, à rire et à danser.

— L'amour ? risqua Duchampoin en s'arrêtant, inquiet.

— Oh ! soyez tranquille, dit Pomasac avec un beau geste. Il ne s'agit pas de l'amour grossier tel qu'on le comprend dans les grandes villes, mais de la simple galanterie française.

« L'hommage aimable que nous rendons aux dames qui nous viennent chaque soir ne dépasse jamais les privautés charmantes que se permettaient couramment nos pères du dix-huitième siècle.

« Un baiser est permis, quelquefois même plusieurs lorsqu'on les a gagnés, mais il est expressément défendu de s'appesantir sur les caresses que l'on cueille au passage.

« Nous sommes de joyeuses abeilles qui butinons des fleurs. »

Et le gros Pomasac fit vraiment drôle en appliquant, très sérieusement du reste, cette image poétique à sa ronde personne et à l'importante carrure de son ami Duchampoin.

Ce dernier était toujours aussi inquiet, mais sa curiosité devenait intense.

Après tout, il n'avait qu'à suivre son ami Pomasac en qui il avait confiance.

Et puis, après un excellent dîner qui l'avait prédisposé à l'échange de joyeux propos, Duchampoin n'était pas fâché de terminer sa soirée à de plus folâtres exercices qu'à l'audition de l'Ave Maria ou du Lac, rouvoulés par Joséphin Douillette.

— Nous sommes arrivés, déclara Pomasac en s'arrêtant devant une petite porte et en tirant une clef bizarre de sa poche.

— Mais, fit remarquer Duchampoin en s'orientant, nous sommes devant la porte qui se trouve derrière la pharmacie de Quatrefleurs.

— En effet, répondit Pomasac, qui avait doucement introduit sa clef dans la porte.

— Autant qu'il m'en souvient, continua Duchampoin, en posant sa main sur le bras de son ami, il n'y a là qu'un vieux corps de bâtiment où le pharmacien range ses bouteilles vides, ses cartons et ses caisses.

— C'est ce que vous allez voir, se contenta de déclarer Pomasac.

Et il ouvrit la petite porte, qu'il referma ensuite avec d'infinies précautions.

Puis tous deux s'engagèrent dans un sentier qui conduisait au vieux bâtiment auquel Duchampoin venait de faire allusion.

Tout à coup ce dernier s'arrêta :

— J'ai peur d'être indiscret, murmura-t-il. Je connais Quatrefleurs, mais qui trouverai-je avec lui

— Vous trouverez avec lui, affirma Pomasac, un seul homme de la ville, puisque jamais nous ne pouvons être ici plus de quatre, et quatre incapables de faiblesse ni de trahison. C'est la première clause de nos statuts.

A cette révélation, Duchampoin faillit pousser une joyeuse exclamation.

Il affectionnait en effet particulièrement le substitut Poupard, qui était bien l'homme le plus amusant et le plus serviable que l'on ait connu depuis bien longtemps.

Ce nom assez plaisant de Poupard lui allait d'autant mieux qu'il avait de bonnes grosses joues rondes et colorées, sur lesquelles se dessinaient à peine les petites pattes blondes de ses favoris naissants. Poupard était du reste un des plus jeunes substitut de France.

Il avait, affirmait-on, un très bel avenir.

Dans cette rencontre du substitut Poupard au Parc-des-Poules, ce qui plaisait surtout à Duchampoin, c'est que cela lui était une garantie qu'il ne s'y trouverait ni compromis, ni inquiété.

Poupard, bien que jeune et d'une nature exubérante, avait en effet une prudence de magistrat.

Quelques rares initiés savaient qu'il se livrait avec fougue au plaisir. Quelques-uns parlaient même de scandales et d'orgies.

Mais pour presque tous les bourgeois, et pour toutes les dames de la ville sans exception, Poupard était le modèle des célibataires et le plus sérieux des substituts.

Quant au pharmacien Quatrefleurs, il avait la réputation de l'homme le plus sage et le plus prudent d'Hazebrouck. Resté veuf très jeune, il ne s'était pas remarié. Peu de femmes auraient du reste voulu de lui. Il était légèrement bossu et franchement contrefait, et avait au menton une vraie barbiche de chèvre. Avec cela, malin comme un singe et méchant comme une vipère.

Seulement il avait eu l'habileté de devenir premier marguillier de la ville et de livrer pour presque rien au curé et aux vicaires les produits de sa pharmacie. Et comme, avec cela, il suivait avec autant d'assiduité que de dévotion tous les offices, ces messieurs du clergé l'avaient si bien vanté, recommandé et poussé, qu'en dix ans il avait réalisé une fortune.

A ce moment, Pomasac s'étant approché du bâtiment, fit signe à Duchampoin d'approcher son oreille des volets qui avaient été remis tout neufs et paraissaient hermétiquement fermés.

Et Duchampoin perçut un bruit de voix joyeuses parmi lesquelles il distingua les exclamations plus aiguës des femmes.

— Mais il n'y a pas que des hommes ici ? murmura-t-il en écarquillant les yeux et en ouvrant les oreilles.

— Apparemment ! répondit Pomasac à voix basse.

« Je croyais vous avoir dit que je vous amenais dans le Parc-aux-Poules...

« Il y a donc des poules...

— J'aime mieux m'en aller, déclara Duchampoin en se redressant, et en boutonnant sa redingote avec dignité.

— Mais, cher ami, s'empressa de dire Pomasac en lui prenant le bras, il y a poules et poules.

« Celles-ci sont convenables, et en la compagnie du pharmacien Quatrefleurs et du substitut Poupard, il n'en peut être autrement.

— Elles rient pourtant d'une façon bien dévergondée.

— C'est qu'ici l'on ne s'ennuie pas, affirma Pomasac en entraînant Duchampoin et en lui faisant gravir le perron.

« Approchez. Vous allez juger par vous-même et vous ne regretterez pas d'être venu.

« Du reste, on vous attend. »

Avant que Duchampoin ait pu songer à résister, Pomasac poussait la porte du bâtiment. Puis, il tournait un bouton, et tous deux, sous la lumière électrique qui jaillissait soudain, se trouvaient dans un grand vestibule rempli de bouteilles vides et de caisses.

Jamais on n'aurait pu se douter qu'au fond de ce bric-à-brac, Quatrefleurs le pharmacien, avait fait installer une salle aussi bien meublée et aussi confortable. C'était là un véritable pavillon de plaisir comme les seigneurs du dix-huitième siècle en imaginaient si volontiers.

Tout à coup, la porte de cette salle mystérieuse s'ouvrit. Le pharmacien Quatrefleurs se montra entouré de deux femmes parées de rubans et de bijoux, trop gros pour être vrais.

Un pied sur une chaise, l'autre sur la table et le verre en main, le substitut Poupard portait un toast qui ne devait pas manquer de gaîté si l'on en jugeait par les rires de ses voisines.

Pomasac retrouvant toute son embonpoint méridionale dans ce milieu joyeux, poussa Duchampoin devant lui en criant :

— Le voilà ! C'est lui ! Je vous l'amène !

Et Poupard versant une goutte de champagne sur la tête de Duchampoin, confus et abasourdi, s'écria : « Je te baptise enfant du plaisir et de la joie ! »

Lolotte et Titine

M. Duchampoin eut un moment d'hésitation en reconnaissant celles qui formaient l'élément féminin de cette joyeuse assemblée.

C'était deux couturières d'Hazebrouck, réputées, du reste, personnes sages, et qui n'avaient pas encore donné prise à la médisance pourtant si facile à faire naître dans les petites villes.

Elles portaient bien des toilettes un peu excentriques, et se serraient la taille, mais on leur pardonnait cette coquetterie un peu inhérente au métier de couturière qu'elles exerçaient.

M. Duchampoin les avait bien remarquées en maintes occasion, notamment les jours de musique, alors que toute la ville tournait autour de la Grand'Place en s'épiant, se toisant et se jugeant.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Demandez le sucre
DRAGÉES-CHOCOLAVE
LILLE - Rue Nationale, 80 - LILLE